



Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilitée)
*Habilitation délivrée par l'Etat par un collège interrégional composé de représentants
de la Carsat, de l'Aract et de l'OPPBT*

Vos Formations

Vous souhaitez

- Former votre personnel à la prévention et/ou à la gestion administrative des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Faire animer vos modules déjà existants par une formatrice externe, afin de dégager du temps à votre personnel et gagner ainsi en efficacité dans vos missions premières
- Avoir des modules personnalisés à votre structure par l'adaptation de modules déjà existants

Action S.T.E vous propose notamment les formations suivantes

- La gestion des accidents du travail et maladies professionnelles
- La démarche MASE
- La mise en place du document unique
- La pénibilité au travail
- Les essentiels de la prévention
- La personne compétente en prévention
- Membres du CHSCT (agrément de la Direccte)

Et d'autres modules sur mesures tels que risques chimiques et CMR etc...

Vos avantages

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations

- Une formatrice expérimentée proche de votre entreprise
- Des formations adaptées à votre demande
- Une souplesse d'organisation
- Une grande facilité de gestion
- Une approche tarifaire cohérente et graduée avec le niveau de prestation demandée (animation, adaptation ou création de module(s))